



52906 - La prière en groupe se déroule avec deux personnes l'imam et celui qui prie derrière lui

question

La présence de deux personnes à la maison suffit elle pour organiser une prière en groupe dans la quelle l'une des personnes sert d'imam?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Oui, la présence de deux personnes suffit pour faire une prière en groupe (l'imam et celui qui prie derrière lui) que ce soit à domicile ou ailleurs. L'imam Al-Boukhari (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Chapitre : Deux (personnes) et plus constituent un groupe » Ensuite, il a rapporté à titre d'argument le hadith de Malek Ibn Al-Houweïrith (Qu'Allah soit satisfait de lui) selon lequel le Prophète (Bénédictio et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Lorsque l'heure de la prière arrive, faites Al-Adhan et Al-Iqama. Et que le plus âgé de vous deux soit l'imam. » (Rapporté par Al-Boukhari : 658).

L'imam Al-Hafedh Ibn Hadjar (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Ses propos : “ deux (personnes) et plus constituent un groupe ” dans l'intitulé du chapitre sont extraits d'un hadith rapporté par de nombreuses versions faibles...On y lit que le Prophète (Bénédictio et salut d'Allah soient sur lui) a vu un homme prier seul et a dit : « N'y a-t-il pas un homme qui lui fasse l'aumône de prier avec lui ? » Un homme s'est levé et a prié avec lui. Et il (le Prophète) a commenté : « Voilà ces deux-là sont un groupe ! »

L'histoire mentionnée ne contenant pas l'expression “Voilà ces deux-là sont un groupe” a été rapportée par les imams Abou Dawoud et At-Tirmidhi dans une version authentique.

Il dit ailleurs : « On a tiré un argument du hadith de Malek Ibn Al-Houweïrith (Qu'Allah soit satisfait



de lui) pour soutenir que le minimum pour constituer un groupe est l'imam et celui qui prie derrière lui. Ce qui a une portée plus large que de préciser que celui qui prie derrière lui est un homme ou un enfant ou une femme. »

Le hadith auquel l'imam Al-Hafedh Ibn Hadjar (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a fait référencé est rapporté par Abou Dawoud (554) et authentifié par lui. En voici les termes :

« D'après Abou Saïd Al-Khoudri (Qu'Allah soit satisfait de lui) le Messenger d'Allah (Bénédictio et salut d'Allah soient sur lui) a aperçu un homme qui priait seul, alors il a dit : « N'y a-t-il pas un homme qui lui fasse l'aumône de prier avec lui ? » Hadith jugé authentique par Al-Albani dans Sahih Al-Djami' (2652).

L'auteur de 'Awn Al-Ma'boud a dit : « C'est pour lui permettre de bénéficier de la récompense réservée à la prière en groupe, ainsi celui qui se joint à lui c'est comme s'il lui a donné une aumône. »

D'après Oubeï Ibn Ka'b (Qu'Allah soit satisfait de lui) le Messenger d'Allah (Bénédictio et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « La prière qu'un homme fait avec un autre est plus méritoire que celle qu'il fait tout seul, et la prière qu'il fait avec deux hommes est plus méritoire que celle qu'il fait avec un seul homme. Et plus ils sont nombreux, plus cela plaira à Allah, Exalté soit-Il. » (Rapporté par An-Nassaï (843) et par Abou Dawoud (554) et jugé authentique par Al-Albani dans Sahih Al-Djami' (2252).

Toutefois, il convient de savoir que l'homme doit se rendre à la mosquée pour prier en groupe et il est illicite qu'il accomplisse la prière obligatoire dans la maison que ce soit en groupe ou seul sauf s'il a une excuse valable.

On a interrogé la Commission Permanente en ces termes : « La prière regroupant deux personnes est-elle une prière en groupe ou pas ? » La réponse est la suivante : « Toute prière regroupant deux personnes ou plus est une prière en groupe. Et plus le nombre augmente, plus le mérite augmente lui aussi. Ce qui n'empêche pas qu'il est obligatoire de se rendre à la mosquée pour accomplir la prière en groupe. » Fatawas de la Commission permanente (7/289).



On a interrogé cheikh Ibn Outheïmine (Puisse Allah le Très-Haut lui accorder Sa miséricorde) sur le cas de gens qui organisent la prière en groupe chez eux...Et il a dit : « Nous les conseillons de craindre Allah le Transcendant et d'aller prier en groupe avec les musulmans dans la mosquée. En effet, l'avis le plus prépondérant des ulémas sur ce sujet est que la prière en groupe est obligatoire dans la mosquée sauf si on a une excuse valable. Car le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « J'ai résolu d'ordonner qu'on fasse Al-Iqama de la prière (l'appel qui en annonce le début), puis d'ordonner à un homme de diriger la prière pour les gens et partir ensuite avec des hommes portant des fagots de bois chez ceux qui n'assistent pas à la prière en groupe afin de les brûler dans leurs demeures. » (Voir Al-Boukhari (644) et Muslim (651).

Probablement les gens en question faisaient la prière en groupe chez eux, mais le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) voulait qu'ils prient en groupe dans les mosquées comme l'a institué la Charia. Les groupes de priants institués par la Charia sont ceux qui prient dans les mosquées. C'est ce qui a fait dire à Abdallah Ibn Mass'oud (Qu'Allah soit satisfait de lui) : « Que celui qui veut se réjouir de rencontrer Allah, le Très-Haut, demain (dans l'au-delà) autant que musulman, doit veiller à accomplir la prière là où on est appelé à l'accomplir. » C'est-à-dire dans les endroits où il est appelé à la prière. » Fatawas cheikh Ibn Otheïmine (15/19).

Pour en savoir davantage sur le sujet, voir la réponse donnée à la question N° [8918](#) .

Et Allah, le Très-Haut, sait mieux.